

L'affrètement maritime (NOUVEAU)



Durée de la formation : 7 heures

Type de formation : Perfectionnement

Référence : PCMT34

Description de la formation

Objectif :

- > Appréhender le marché et le cadre réglementaire de l'affrètement maritime.
- > Savoir distinguer les différents types de contrat d'affrètement.
- > Apprécier la valeur des clauses d'une charte-partie.

Programme :

- NOUVEAU -

IETM



Introduction :

- o Principaux types de fret et marchés concernés par l'affrètement maritime (le projet industriel, les vracs solides et liquides, les types de produits) / Principe des opérations de trading.
- o Le jeu de l'offre et la demande : influence des marchés internationaux de matières premières, de la géopolitique.
- o Les acteurs (chargeurs, courtiers d'affrètement, armateurs).
- o Répartition de l'offre maritime.

Cadre réglementaire et types d'opérations d'affrètement :

- o Les différents types d'affrètement (au voyage / à temps / coque nue) : principes et illustration.
- o Le Code des Transports (2010) et les dispositions de la Loi Maritime Française de 1966.
- o Principe de liberté contractuelle et de négociation de gré-à-gré / Utilisation des Index de fret.
- o Par opposition : rôle des Conventions maritimes pour la « ligne régulière ».

Les chartes-parties et le connaissance maritime :

- o Contrat d'affrètement : valeur de ce document.
- o Règles de la charte-partie : passage en revue de la terminologie contractuelle (abréviations), illustration.
- o Corollairement : rappel des Liner Terms (exemple : FIOST).
- o Charte-partie « généraliste » : GENCON 94 et 76 (BIMCO), évolution de ce document dans le temps, volets 1 et 2.
- o Charte-partie type : illustration par l'action des P&I Clubs et objectifs / Adaptation aux types de produits et/ou axes commerciaux, illustration.
- o Le connaissance de charte-partie : analyse des champs rédactionnels / mentions portées (à partir du CONGENBILL).

Validation :

Certificat de réalisation

Pré-requis :**Public :**

- > Affréteurs.
- > Cadres et agents de maîtrise des Services juridiques, ADV et Transport.
- > Transitaires, commissionnaires de transport.
- > Agents maritimes.